

Plan de gestion 2025-2028 du Parc naturel périurbain du Jorat

Préavis N° 2023 / 68

Lausanne, le 21 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le Parc naturel du Jorat est reconnu « Parc importance nationale » depuis mai 2021. Son périmètre se compose d'une zone centrale de 444 ha laissée à sa libre évolution, soit environ 10% de la superficie du massif forestier du Jorat, et d'une zone de transition de 493 ha situé entièrement sur territoire lausannois. Il est géré par l'association de droit privé *Jorat Parc Naturel* (JPN), dont les membres sont la Ville de Lausanne en tant que commune territoriale, les communes d'Epalinges, de Jorat-Menthue, de Jorat-Mézières et du Mont-sur-Lausanne en tant que communes associées. La Charte du Parc naturel périurbain du Jorat 2021-2030 et le plan de gestion 2021-2024 donnent le cadre du développement des projets et actions menées.

Par le présent préavis, la Municipalité présente, d'une part, l'état des lieux des projets menés dans le cadre du plan de gestion en cours et, d'autre part, le plan de gestion futur 2025-2028. Le plan de gestion 2025-2028 s'inscrit dans une continuité du plan précédent. L'ensemble des projets-cadres et objectifs stratégiques sont maintenus et reconduits, pour atteindre les objectifs de programme donnés par la Confédération.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législation :

12. Soigner l'environnement & la biodiversité

2. Objet du préavis

Conformément aux engagements faisant suite à l'adoption de la Charte du Parc naturel périurbain du Jorat 2021-2030 et du plan de gestion 2021-2024, via le préavis n° 2019/52 du 11 février 2020, à la reconnaissance par la Confédération du Parc naturel du Jorat comme « Parc d'importance nationale » et aux dispositions légales cantonales, notamment la loi d'application sur les parcs d'importance nationale (LVOParcs), la Municipalité soumet à l'adoption du Conseil communal le plan de gestion 2025-2028, et profite du présent préavis pour informer le Conseil sur l'état d'avancement du plan de gestion 2021-2024.

3. Préambule

Situé à deux pas de la ville de Lausanne, le Jorat est le plus grand massif forestier du Plateau suisse. Château d'eau et poumon vert du canton, il offre de magnifiques paysages qui invitent à la balade et à la pratique d'activités de loisirs en forêt. Grâce à un patrimoine naturel préservé, le Jorat abrite de nombreuses espèces animales et végétales et constitue autant un espace de loisirs et de ressourcement pour ses nombreux usagers qu'un véritable réservoir de biodiversité à préserver.

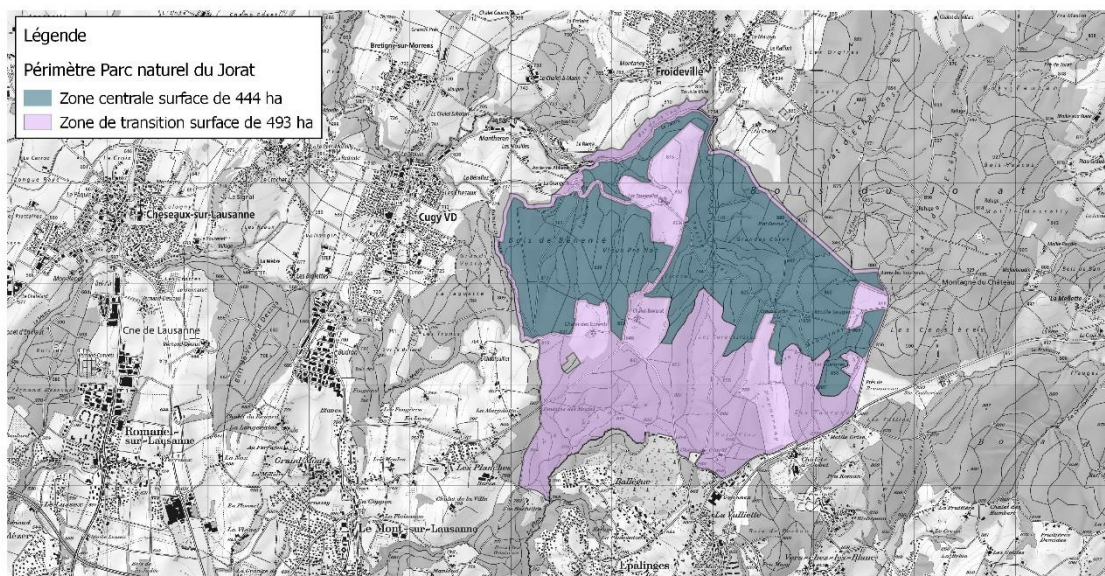
Depuis 2002, la Ville de Lausanne s'est impliquée dans le développement d'une idée, puis d'un projet de Parc naturel dans les forêts du Jorat. Pour atteindre cet objectif, la Ville de Lausanne a été membre fondatrice de l'association Jorat, une terre à vivre au quotidien

(JUTAVAQ), qui a piloté, dès 2012, la phase de création du Parc naturel du Jorat qui a abouti à la fin 2020 avec la Ville de Lausanne comme seule commune territoriale impliquée.

Le périmètre du Parc naturel du Jorat se compose d'une zone centrale de 444 ha laissée à sa libre évolution, soit environ 10% de la superficie du massif forestier du Jorat, et d'une zone de transition de 493 ha. Cette dernière, entourant la zone centrale, assure une fonction de tampon et constitue un lieu privilégié pour la réalisation des activités de découverte de la nature et de sensibilisation du public à l'environnement.

La zone centrale et la zone de transition ont fait l'objet d'une décision cantonale de classement le 5 janvier 2021. Les recours déposés contre cette décision ont été successivement déboutés par le tribunal cantonal le 12 janvier 2022, puis par le tribunal fédéral le 27 avril 2023.

Figure 1 : Carte du Parc naturel du Jorat



Association Jorat, une terre à vivre au quotidien
Echelle : 1 : 40'000

Date : 03.12.2019
Fond de carte : ASIT VD et swisstopo

Les activités et projets menés par le Parc naturel du Jorat ont tous pour objectif de :

- **Renforcer et préserver la biodiversité** par la création d'une aire protégée de 4.4km², où l'intervention anthropique sur la nature est limitée à son minimum ;
- **Accueillir et sensibiliser les visiteurs à l'environnement** en proposant des offres de détente et de découverte des patrimoines et en développant des aménagements durables et adaptés ;
- **Soutenir et favoriser l'exploitation durable des ressources du Jorat** en valorisant et en mettant en réseau les partenaires économiques du Jorat, notamment dans la filière du bois et des produits du terroir ;
- **Monitorer et encourager les projets de recherche scientifique** en assurant le suivi scientifique du Parc naturel du Jorat, et en développant les collaborations et projets de recherche avec les centres de compétences sur les thèmes forêt, faune, flore, paysage, santé, pratiques sociales, usages, accueil.

Les plans de gestion s'inscrivent dans les objectifs donnés par la Confédération (Objectifs de programmes) et les objectifs stratégiques spécifiques du Parc naturel du Jorat définis dans la Charte pour la période 2021-2030 et repris dans le Plan directeur cantonal. Les plans de gestion proposent les projets qui contribuent à l'atteinte des ambitions relatives au statut de Parc naturel d'importance nationale.

La participation est un axe transversal de développement du Parc naturel du Jorat. Cela se traduit par la mise en œuvre du principe de gouvernance participative pour l'élaboration des plans de gestion, la conception et la réalisation des différentes activités.

Le Parc naturel du Jorat est géré par l'association de droit privé *Jorat Parc Naturel* (JPN) créée le 26 octobre 2020. Les membres fondateurs sont la Ville de Lausanne en tant que commune territoriale, les communes d'Epalinges, Jorat-Menthue et Jorat-Mézières en tant que communes associées. La commune du Mont-sur-Lausanne a rejoint l'association en avril 2021 en tant que membre associé. JPN compte également des membres individuels (au 31 décembre 2022 : 41 personnes physiques et 6 personnes morales).

Les communes associées bénéficient de prestations particulières telles que l'organisation d'animations gratuites (scolaires et tous publics) et de conférences sur leur territoire, la participation à différents projets développés par le Parc, la valorisation d'acteurs tourisme-loisirs et de produits et le soutien à la réalisation de mesures en faveur de la biodiversité.

L'équipe opérationnelle de l'association se charge de sa gestion administrative et comptable, met en œuvre les projets financés et assure la coordination avec les acteurs régionaux dans un souci d'efficacité. L'équipe est composée d'un personnel professionnel qui représentait, au 31 décembre 2022, 5.15 équivalents plein temps (ETP).

Plusieurs commissions thématiques composées de bénévoles, ont pour rôle de permettre à différentes parties prenantes de participer au développement des projets du Parc. Les commissions actives à fin 2022 sont :

- **la commission Usages** qui se concentre sur l'élaboration du réseau de cheminements de la zone centrale et le développement des infrastructures de sports et loisirs ;
- **la commission Scientifique** qui accompagne la mise en œuvre des divers monitorings scientifiques ;
- **la commission Education** qui conseille le Parc sur le développement des activités de sensibilisation et d'éducation.

Durant la période 2021-2024, l'association est locataire d'un bâtiment administratif de la Ville de Lausanne, "Au Boscal", où est également située l'équipe forestière de la commune.

4. Etat d'avancement du Plan de gestion 2021-2024

Le plan de gestion 2021-2024 cadre le travail du Parc naturel du Jorat et fixe les objectifs annuels pour ses premières années de gestion. Le plan de gestion se structure autour des cinq objectifs de programme et neuf objectifs stratégiques définis pour la période 2021-2030. Pour chacun des objectifs stratégiques, des projets ont été élaborés au sein de projets-cadres thématiques, pour atteindre les cibles visées d'ici 2024. Un état des lieux à mi-parcours des différents projets menés durant les deux premières années de gestion du Parc naturel du Jorat est présenté par projet-cadre de manière succincte ci-après. Une vue synthétique des indicateurs d'avancement des projets est présentée en annexe 2 du présent préavis. Un bilan plus détaillé figure au chapitre 3 du Plan de gestion 2025-2028 en annexe 3.

4.1 Etat par projet-cadre

Projet-cadre A – Préservation de la zone centrale

La majorité des mesures préalables à la mise en place de la zone centrale ont été réalisées. Les concepts d'entretien et de sécurité des chemins ont été mis en œuvre en collaboration avec la Ville de Lausanne. La convention de réserve forestière a été discutée entre le propriétaire (la Ville de Lausanne) et le Canton, et a été signée le 27 septembre 2023. Un concept de monitoring de la zone centrale a été développé sur la base des recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques OCDE. Les premiers suivis ont débuté en 2021 et 2022.

Projet-cadre B – Valorisation biologique de la zone de transition

Deux plans d'eau ont été revitalisés et aménagés, et les sources non captées ont été intégrées comme données dans un SIG. La lutte contre les végétaux invasifs est mise en place, tant au niveau stratégique que sur le terrain, avec des actions complémentaires menées. Un relevé du bois mort a été réalisé et une frênaie humide entretenue de manière à réduire la proportion de résineux.

Des échanges ont régulièrement lieu avec les exploitants agricoles et des lisières ont été revitalisées. Un concept de monitoring de la zone de transition a été développé sur la base des recommandations de l'OCDE. Les premiers suivis ont débuté en 2021 et 2022. Chaque année, les équipes forestières bénéficient de formations spécifiques en lien avec la biodiversité et les objectifs de la mise en réserve de la zone centrale. La première édition de la biennale « Biodiversité Jorat » a été organisée en 2021.

Projet-cadre C : Activités de découverte

Un programme annuel d'activités, d'accompagnement et de sensibilisation des usagers et usagères du Parc naturel est développé pour leur faire découvrir les patrimoines naturel et culturel du Jorat. Des échanges ont eu lieu avec le Canton pour identifier les outils adaptés pour sensibiliser les usagers à la présence de la faune sur la route. L'équipe de guides spécialistes du Jorat, dont les conditions ont été revues, a été renforcée et une formation sur le travail d'équipe dispensée.

Projet-cadre D : Développement de la mobilité

Les infrastructures et lieux d'accueil à destination des classes ont été améliorés à plusieurs endroits du Parc naturel. L'application « Parc naturel du Jorat : Guide » a été mise en ligne. La population est régulièrement invitée à participer à des événements (Festi'Jorat), des activités thématiques et des ateliers de science participative.

Projet-cadre E : Développement de la mobilité

Des contacts avec les Transports publics lausannois (TL) sont en cours afin de renforcer la mobilité liée aux loisirs au sein du Parc naturel. Le prolongement de la ligne TL 54 jusqu'au Chalet à Gobet, avec arrêts à la Fontaine des Meules et au Chalet des Enfants est en cours d'étude. La pratique des sports et des loisirs dans le massif forestier du Jorat fait l'objet d'une gestion durable, en collaboration avec la Commission Usages.

Projet-cadre F : Gouvernance du Parc Naturel Périurbain

Des séances régulières du comité ont lieu et les commissions thématiques se réunissent une à deux fois par année. Au 31 décembre 2022, l'association emploie une équipe composée de cinq collaborateurs fixes, huit collaborateurs auxiliaires et un stagiaire. Depuis 2021, JPN a mis en place et développe un outil de gestion de ses activités qui améliore la qualité du suivi des activités, des projets et de leurs impacts.

Projet-Cadre G : Communication et promotion

L'association a conduit un audit de sa stratégie de communication en suivant la volonté de professionnaliser et de structurer sa communication. Plusieurs axes stratégiques ont été identifiés. Le concept de signalétique des lieux d'accueil principaux du Parc naturel a été développé en respectant les indications du Manuel de la marque « Parc suisse ». Les premiers panneaux de signalement des lieux d'accueils principaux ont été mis en place, en commençant le 2 octobre 2023 par le Chalet-des-enfants.

Les actualités du Parc naturel sont diffusées sous différentes formes (papier, site Internet, réseaux sociaux, newsletter), avec un effort particulier pour les grands événements.

Projet-cadre H : Soutien à l'exploitation durable et à la valorisation des ressources du territoire

Grâce à un soutien financier privé, Jorat Parc Naturel a pu réaliser plusieurs actions de valorisation de la ressource bois en 2021 et 2022. Jorat Parc Naturel valorise les produits du terroir tant lors de ses événements qu'avec d'autres partenaires, dans le cadre de démarches de labellisation, de manifestations ou de sensibilisation des acteurs locaux.

Projet-cadre I : Concept de recherche scientifique

De nombreuses recherches et travaux sont menés dans le Parc naturel, véritable laboratoire à ciel ouvert. Les échanges avec la communauté scientifique, dont l'UNIL, sont nombreux et le Parc naturel est l'objet de travaux de recherche d'étudiants. Les services écosystémiques de la forêt liés à la santé ainsi qu'à la récréation et aux loisirs ont fait l'objet d'évaluations et le concept a été mobilisé dans le but de promouvoir et de garantir le maintien de la qualité de l'ensemble de ces services.

Le développement d'une solution ArcGIS Online est testé pour centraliser les données et un partenariat avec l'UNIL a pour but de conceptualiser de nouveaux outils cartographiques pour le Parc naturel.

4.2 Situation financière

Les coûts par projet durant la période en cours sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Etat des dépenses du plan de gestion 2021-2024

	Budget 2021-2024		Dépenses au 31.12.2022	
	%	CHF	%	CHF
1. Garantie de la libre évolution des processus naturels dans la zone centrale – Projet-cadre A	6%	317'000	13%	232'412
2. Garantie de la fonction de tampon de la zone de transition – Projet-cadre B	7%	374'500	14%	249'475
3. Sensibilisation, éducation au développement durable et découverte de la nature, dont :	51%	2'584'000	28%	508'424
- Projet-cadre C	11%	558'000	14%	255'333
- Projet-cadre D	38%	1'907'000	12%	223'466
- Projet-cadre E	2%	119'000	2%	29'625
4. Gestion, communication, garantie territoriale, dont :	31%	1'532'800	36%	656'727
- Projet F	10%	527'000	20%	368'706
- Projet G	6%	317'000	11%	199'689
- Projet H	14%	688'800	5%	88'330
5. Recherche scientifique – Projet-cadre I	4%	212'000	10%	186'967
Totaux :	100%	5'020'300	100%	1'834'005

Le financement de la période en cours est présenté dans le tableau 2. La distinction entre financement OParcs et hors Oparcs est déterminée en fonction des activités finançables selon cette ordonnance, ou des activités devant faire l'objet d'un financement séparé.

Tableau 2 : Etat des financements du plan de gestion 2021-2024

	Budget 2021-2024			Financements reçus au 31.12.2022		
	%	Moyenne annuelle	Total CHF	%	Moyenne annuelle	Total CHF
Association	9%	68'009	272'036	7%	74'873	149'745
Prestations propres (dont VdL)	13%	97'719	390'864	9%	91'504	183'008
Donateurs - sponsors	8%	62'063	248'250	28%	302'571	605'141
Recettes d'exploitation	1%	4'000	16'000	2%	26'810	53'619
Canton (parcs)	19%	138'250	553'000	14%	146'600	293'200
Confédération (parcs)	50%	370'038	1'480'150	40%	430'700	861'400
Total OParc	100%	740'075	2'960'300	100%	1'073'075	2'146'113
Financement hors OParc		515'000	2'060'000		76'048	152'095
TOTAL		1'255'075	5'020'300		1'149'104	2'298'208

Le tableau ci-dessus met en évidence les efforts importants réalisés par l'association JPN pour augmenter ses moyens via la recherche de fonds tiers. Après deux exercices comptables, l'association a augmenté sa moyenne de financements OParcs annuels de 45% afin de pouvoir réaliser des projets ambitieux avec une équipe professionnelle. Les budgets présentés ci-après pour la période 2025-2028 ont pu être établis sur cette tendance haussière des ressources.

5. Plan de gestion 2025-2028

5.1 Introduction

Conformément aux dispositions légales, notamment la loi vaudoise d'application sur les parcs d'importance nationale (LVOParcs), le Conseil communal de Lausanne, commune territoriale du parc, est appelé à valider le plan de gestion. Ce dernier est ensuite soumis aux autorités cantonales et fédérales compétentes. Ce processus d'adoption commence donc tôt afin de permettre à chaque échelon institutionnel de traiter le document avant le début de la période, et d'en valider les financements découlant des actions prévues.

Après deux ans de gestion du Parc naturel du Jorat, l'association JPN doit donc déjà se projeter vers l'avant au-delà du plan de gestion actuel. Cette situation est relativement particulière, dans le sens où certaines actions du premier plan de gestion n'ont pas encore été réalisées ou ont été réalisées, mais n'ont pas encore déployées leurs effets. Cependant, il s'agit également d'un avantage pour penser les projets des années 2025-2028 en continuité de ceux en cours, pour les optimiser, les compléter ou les généraliser.

Outre le maintien de cette cohérence et continuité entre les deux plans d'action, l'association souhaite approfondir deux axes principaux durant la période 2025-2028 :

- **Un renforcement et une professionnalisation de l'équipe** : Il est important que l'association ait les moyens de ses ambitions et des ressources humaines suffisantes pour couvrir tous ses domaines d'actions. Cela nécessite donc de renforcer l'acquisition de compétences en interne, d'offrir aux collaborateurs et collaboratrices des occasions pour parfaire et compléter leurs connaissances ;
- **Développer une maison du Parc naturel du Jorat au Chalet-à-Gobet** : L'association doit pouvoir offrir un lieu de travail adéquat pour ses collaborateurs et collaboratrices et des espaces d'accueil dédiés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Créer une maison du Parc naturel permettra non seulement de répondre à ce besoin prioritaire, mais également de créer un lieu de vie et d'échange autour des produits, de la culture et de la nature du terroir joratois.

Pour nourrir l'élaboration du plan de gestion 2025-2028, cinq ateliers ont été réalisés avec des publics-cibles différents sur plusieurs thématiques (détails en page 51 de l'annexe 3) :

- Education et sensibilisation ;
- Valorisation du bois ;
- Valorisation tourisme doux et produits du terroir ;
- Coordination avec les forestiers-bûcherons de la Ville de Lausanne ;
- Stratégie de recherche.

5.2 Vue d'ensemble des projets 2025-2028

Le plan de gestion 2025-2028 s'inscrit dans une continuité du plan précédent. L'ensemble des projets-cadres et objectifs stratégiques sont maintenus et reconduits, pour atteindre les objectifs de programme donnés par la Confédération.

Cependant certains projets n'ont pas été reconduits, car leur objectif est déjà atteint ou devrait normalement l'être d'ici fin 2024 (p. ex. les projets A1 et A3) et ne nécessitent pas de continuité. Afin d'optimiser ou de compléter les prestations prévues des projets maintenus, les objectifs ont été si nécessaire adaptés. Quelques adaptations mineures ont été faites au niveau de la répartition des projets dans les projets-cadres à la suite de demandes de l'OFEV. Enfin, de nouveaux projets ont été ajoutés dans ce deuxième plan de gestion, afin de mettre l'accent ou renforcer des projets-cadres.

L'annexe 1 met en évidence la continuité des projets entre les deux plans de gestion, ainsi que les quelques ajustements au niveau de l'appartenance aux projets-cadres. Les projets sont décrits en détail au chapitre 7 de l'annexe 3.

Pour la phase 2025-2028, l'équipe du Parc naturel sera renforcée pour atteindre 6.8 ETP, notamment par l'ajout d'un-e responsable administratif (poste à 80%) et d'un-e chef-fe de projet secteur Sensibilisation et manifestations (poste à 80%).

6. Impact sur le développement durable

6.1 L'impact économique

La reconnaissance du Parc naturel du Jorat comme « Parc d'importance nationale » par la Confédération s'accompagne d'un apport financier important de la part de la Confédération et du Canton (respectivement CHF 559'250.- et CHF 201'000.- par an, en moyenne).

Cet apport rend possible le développement de nombreuses prestations d'accueil, de sensibilisation, ainsi que la valorisation des richesses naturelles et patrimoniales du territoire. Le Parc naturel du Jorat permet également la création directe d'emplois fixes ou temporaires, liés au fonctionnement du Parc et à la conduite des animations. Pour s'acquitter de l'ensemble de ses fonctions, le Parc fait aussi appel à des mandats externes et faire travailler les entreprises locales.

Outre ces financements directs, l'étude SEREC¹ émet l'hypothèse, sur la base de différentes études, que le Parc naturel du Jorat pourrait amener une valeur ajoutée touristique. Le Parc représente également un potentiel de création de valeur ajoutée et de relocalisation de la filière bois et de la filière agricole vers des circuits plus courts.

6.2 L'impact environnemental

Le Parc naturel du Jorat est, par essence, un projet permettant d'augmenter la biodiversité dans son territoire. La zone centrale laissée à sa libre évolution, à l'exception de quelques interventions sécuritaires, aura à terme une influence sur l'augmentation de la quantité de bois mort, avec un impact favorable sur les espèces forestières, dont un quart dépend du bois mort pour tout ou partie de son cycle de vie.

¹ SEREC, 2019, « Evaluation de la plus-value économique apportée par le futur Parc naturel périurbain du Jorat ».

La mise en réserve forestière implique le renoncement à l'utilisation du bois. La biomasse qui en résulte stocke le CO₂ (effet de puits de carbone). Selon myclimate², le stock de biomasse des arbres augmente en moyenne du double si le bois n'est pas exploité, ainsi le volume de CO₂ stocké sera deux fois plus élevé par rapport aux forêts exploitées d'ici 2040.

Les mesures en faveur des milieux humides et créneaux (sources) réalisées sont également favorables au maintien et développement de la biodiversité. Outre la biodiversité, les actions entreprises par le Parc naturel du Jorat pour améliorer la desserte en transports publics vers les différents lieux d'accueil contribue à la réduction des émissions de CO₂ et autres nuisances dues au trafic individuel motorisé.

6.3 L'impact social

La population de la région est très attachée à la forêt du Jorat. Celle-ci joue en effet un grand rôle social pour un public urbain issu de l'agglomération lausannoise et des communes riveraines du massif joratois : lieu de délasserment, ressourcement, terrain de sport ou de rencontres familiales. De ce fait, la forêt joratoise contribue à l'équilibre de vie citadine et doit être considérée comme partie intégrante de la ville. Le Parc naturel du Jorat continuera de miser sur la participation de la population et des acteurs-clés pour développer des projets, notamment dans le domaine des loisirs, au bénéfice de la population. Cet engagement résonne parfaitement avec la stratégie municipale pour la participation 2023-2026.

Unisanté, le Centre universitaire de médecine générale et santé publique à Lausanne, a réalisé en 2022, en collaboration avec le Parc, une étude intitulée « Effets de balades immersives en forêts (shinrin-yoku) comparés aux balades en milieu urbain sur les paramètres physiques et psychologiques (Etude BEFIT) ». Une publication des résultats est prévue en 2023. Ce projet a reçu en 2022 une mention spéciale du jury de la Ligue vaudoise contre les maladies cardiovasculaires.

6.4 La durabilité globale

Le Parc naturel du Jorat étant un condensé de durabilité, la mise en perspective réalisée avec l'Agenda 2030 cantonal (page 6 et 7 du PG 2025-2028) met en évidence les points d'ancrage entre huit thèmes, respectivement 12 objectifs cantonaux de durabilité et les projets du Parc.

Les démarches et projets portés par le Parc naturel du Jorat sont en pleine adéquation avec de multiples politiques publiques communales de durabilité, notamment le plan climat, le concept nature en ville, le plan biodiversité, la stratégie du patrimoine arboré et l'objectif canopée. Ce plan de gestion est intégré de manière harmonieuse avec le plan de gestion forestière de la commune, qui est lui-même orienté vers la durabilité forte des domaines forestiers communaux.

7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

En 2020, plusieurs itinéraires ont fait l'objet d'un diagnostic sur leur accessibilité par l'association Procap. Les recommandations d'amélioration de l'infrastructure proposées touchaient certains points et fragments d'itinéraires. En 2022, le Parc naturel a procédé à la réfection d'un chemin proche du Chalet-des-Enfants, en collaboration avec le Service des Parcs et domaines de la Ville de Lausanne (SPADOM).

Le développement d'offres de découverte du Parc naturel et de sensibilisation à l'environnement adaptées aux personnes à mobilité réduite PMR est en cours.

² MyClimate : www.myclimate.org/fr/sinformer/projets-de-protection-climatique/detail-des-projets-de-protection-du-climat/suisse-foret-7817/

8. Aspects financiers

8.1 Budget et plan de financement

L'association a montré sa capacité à acquérir des fonds externes durant la période 2021-2024 et pour la période 2025-2028, un financement tiers est d'ores et déjà assuré et conventionné avec SI-REN. Ceci permet à l'association de prétendre à des participations financières cantonale et fédérale plus importantes. Ces fonds permettront principalement une augmentation de l'équipe de JPN pour un renforcement des secteurs de l'administration et des offres au public.

Tableau 3 : Budget par projet-cadre

Budget 2025-2028	%	Total
1. Garantie de la libre évolution des processus naturels dans la zone centrale (Projet-cadre A)	18%	911'000
2. Garantie de la fonction tampon de la zone centrale (Projet-cadre B)	9%	446'000
3. Sensibilisation, éducation au développement durable et découverte de la nature, dont :	27%	1'345'000
- Projet-cadre C	15%	765'000
- Projet-cadre D	6%	311'000
- Projet-cadre E	5%	269'000
4. Gestion, communication, garantie territoriale, dont :	35%	1'706'000
- Projet-cadre F	16%	798'000
- Projet-cadre G	9%	465'000
- Projet-cadre H	9%	443'000
5. Recherche scientifique (projet-cadre I)	11%	534'000
TOTAL	100%	4'942'000

La clé de financement du plan de gestion 2025-2028 est présentée dans le tableau 4. La participation financière de la Ville de Lausanne et des communes associées est identique à celles du plan de gestion 2021-2024, tout en constituant une part plus réduite du budget total vu l'augmentation des autres sources de financement.

Tableau 4 : Clé de financement du plan de gestion 2025-2028

	%	Moyenne annuelle	Total 2025-2028
Association : cotisation membres	7%	75'000	300'000
Prestations propres – VdL	9%	97'750	391'000
Donateurs - sponsors	14%	160'000	640'000
Recettes d'exploitation	2%	25'500	102'000
Canton (parcs)	18%	201'000	804'000
Confédération (parcs)	50%	559'250	2'237'000
Total OParc	100%	1'118'500	4'474'000
Canton, Confédération hors OParc		117'000	468'000
TOTAL		1'235'500	4'942'000

Sur le budget total, la part de financement de l'association représente 16% en comprenant les prestations propres fournies par les services de la Ville de Lausanne. La part de financements tiers prévue représente 14%, soit une moyenne annuelle de CHF 160'000.-. En prenant également en compte les recettes d'exploitation, l'association Jorat Parc Naturel fait preuve d'une mobilisation importante de fonds tiers et de ventes de prestations.

8.2 Incidences sur le budget d'investissement

Ce préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

8.3 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce préavis n'a pas d'incidence financière supplémentaire par rapport aux engagements adoptés par le Conseil communal dans le préavis n° 2019/52 « Pour un Parc naturel périurbain lausannois », à savoir :

- versement d'une cotisation annuelle de membre (commune territoriale) à l'Association Jorat Parc Naturel, à hauteur de CHF 50'000.- ;
- contribution sous la forme de prestations propres de l'administration communale (principalement la mise à disposition de personnel pour la participation à des organes de parcs et pour des travaux forestiers) à hauteur de CHF 97'750.- par an, selon des tarifs conventionnés entre la Ville et l'Association Jorat Parc Naturel.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2023/68 de la Municipalité, du 21 décembre 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de l'état d'avancement du plan de gestion 2021-2024 ;
2. d'adopter le plan de gestion 2025-2028.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes :
1. continuité des projets entre les deux plans de gestion
2. tableau de synthèse des impacts et valeurs cibles à fin 2030 par objectif stratégique
3. plan de gestion 2025-2028